

douaniers et le commerce (GATT) et le Conseil international de l'étain. En collaboration avec le Bureau de l'aide extérieure, le Groupe établit des cours de formation à l'intention des minéralogistes, technologues et économistes amenés au Canada en vertu de divers programmes d'aide aux pays en voie de développement, notamment le Plan de Colombo; il est chargé de conseiller sur les projets de développement de ressources minérales entrepris en vertu de l'aide canadienne aux pays en voie de développement. Le Groupe publie une série complète de rapports et d'autres documents et tient à jour l'Index des venues minérales, un répertoire d'environ 10,000 gîtes et présences reconnues de minéraux au Canada et que toute personne intéressée peut consulter. Enfin, les programmes routiers fédéraux-provinciaux, décrits au chapitre XIX, Partie 3, section 2, revêtent une certaine importance pour l'industrie minière.

Le Groupe des ressources hydrauliques conseille en matière de programmes hydrauliques fédéraux, entreprend des programmes conjoints fédéraux-provinciaux pour la conservation et la mise en valeur des ressources hydrauliques, coordonne le travail des organismes fédéraux en matière de gestion des ressources hydrauliques et de pollution des eaux, effectue des levés hydrographiques et hydrométriques de grande envergure et effectue des recherches en océanographie et en limnologie. L'industrie minière s'intéresse tout particulièrement aux études sur les problèmes de pollution dans les régions minières, comme celles actuellement amorcées dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et sur les eaux d'amont du réseau de la Saskatchewan.

Le Groupe de l'Énergie examine l'ensemble de la situation et des besoins du Canada en matière d'énergie et recommande des lignes de conduite et des projets relatifs à la mise en valeur des ressources énergétiques du Canada. Parmi les différents organismes qui rendent compte de leur activité au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, quatre s'occupent de certains aspects de l'énergie: l'Office national de l'énergie, l'Office fédéral du charbon, *Atomic Energy of Canada Ltd.* et *Eldorado Mining and Refining Ltd.* Le sous-ministre adjoint à l'Énergie remplit les fonctions de conseiller général pour tous projets et politiques relatifs à l'énergie.

L'Office fédéral du charbon*.—Cet organisme a été établi par la loi sur l'Office fédéral du charbon (S.R.C. 1952, chap. 86) proclamée le 21 octobre 1947. Par cette loi, l'Office a été constitué organisme officiel chargé de conseiller le gouvernement en toutes matières intéressant la production, l'importation, la distribution et l'usage du charbon au Canada. L'Office est aussi chargé d'administrer, conformément aux règlements édictés par le gouverneur en conseil, toutes subventions au charbon votées par le Parlement.

L'Office est autorisé à entreprendre des recherches et à mener des enquêtes dans les domaines suivants:

- 1° Systèmes et modes d'extraction du charbon;
- 2° Problèmes et techniques de la commercialisation et de la distribution du charbon;
- 3° Caractères physiques et chimiques du charbon produit au Canada, en vue de lui trouver de nouveaux emplois;
- 4° Situation du charbon relativement aux autres formes de combustibles ou d'énergie disponibles au Canada;
- 5° Frais de production et de distribution du charbon, et méthodes comptables adoptées ou employées par les personnes faisant le commerce du charbon;
- 6° Coordination de l'activité des ministères de gouvernement relativement au charbon;
- 7° Autres questions dont le ministre peut demander l'étude ou autres mesures que l'Office juge nécessaires pour la réalisation des dispositions ou fins de la loi.

De plus, la loi sur l'Office fédéral du charbon autorise l'Office, dans le cas d'une crise nationale du combustible, à prendre des mesures pour assurer des approvisionnements suffisants pour les besoins au Canada.

Aux termes de la loi, l'Office se compose de sept membres, dont le président, qui est l'agent en chef, a rang de sous-ministre, s'occupe à plein temps des affaires de l'Office,

* Revu sous la direction de l'hon. J. Watson MacNaught, président de l'Office fédéral du charbon (Ottawa).